CHARTE ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIQUE DE WELLINSPORT

Version Juin 2025

Préambule

La présente charte éthique et déontologique a pour objectif de formaliser les engagements de WELLINSPORT en matière de respect des valeurs humaines, de professionnalisme, d'intégrité, et de transparence dans le cadre de ses actions de formation.

Elle s'adresse à l'ensemble des parties prenantes de l'organisme : formateurs, personnels administratifs, partenaires, et bénéficiaires de la formation.

1. Respect de la personne

- Nous reconnaissons la dignité, l'égalité et les droits de chaque individu.
- Aucun comportement discriminatoire ou irrespectueux (lié à l'origine, au genre, à l'âge, au handicap, à la religion, à l'orientation sexuelle ou à tout autre critère) ne saurait être toléré.
- L'écoute, la bienveillance et la confidentialité sont garanties à tous les bénéficiaires, notamment dans les situations sensibles (santé, handicap, difficultés d'apprentissage...).

2. Engagement professionnel

- Les actions de formation sont mises en œuvre dans un souci de qualité, de transparence et de neutralité.
- Les formateurs s'engagent à actualiser régulièrement leurs connaissances, à adapter leurs méthodes pédagogiques aux besoins des bénéficiaires et à respecter les référentiels en vigueur.
- Le respect des horaires, des contenus annoncés et des objectifs pédagogiques est une obligation professionnelle.

3. Intégrité et transparence

- WELLINSPORT s'engage à communiquer de manière claire, loyale et précise sur ses offres de formation, ses modalités d'évaluation et ses résultats.
- Toute forme de conflit d'intérêt, de favoritisme ou de relation financière non déclarée est proscrite.
- Les informations personnelles ou professionnelles des bénéficiaires sont protégées conformément à la législation en vigueur (RGPD).

4. Confidentialité

- Les données personnelles, situations individuelles, résultats d'évaluation, et tout échange de nature privée sont strictement confidentiels.
- Le personnel de WELLINSPORT est tenu à une obligation de discrétion professionnelle.

5. Lutte contre les discriminations et les violences

- WELLINSPORT condamne toute forme de harcèlement moral ou sexuel, d'intimidation, de pression psychologique ou physique.
- Toute situation préoccupante ou comportement contraire à ces principes doit être signalé immédiatement à la direction ou au référent désigné.

6. Prise en compte du handicap

- WELLINSPORT met en œuvre les moyens nécessaires pour accueillir les personnes en situation de handicap, dans la limite de ses capacités, et en lien avec les partenaires spécialisés.
- Un référent handicap est désigné pour accompagner les bénéficiaires dans l'adaptation des modalités pédagogiques.

7. Engagement des parties prenantes

En signant cette charte, chaque membre de l'équipe pédagogique ou administrative, chaque partenaire, et chaque bénéficiaire s'engage à en respecter les principes.
En cas de non-respect, WELLINSPORT se réserve le droit de prendre les mesures appropriées, en cohérence avec le règlement intérieur et les obligations légales.

Fait à [Ville], le [Date]
Nom, prénom :
Signature :
Qualité : (Bénéficiaire / Formateur / Salarié / Autre)